

Concours externe d'ingénieur des systèmes d'information et de communication  
session 2018

## Rapport du jury

Le jury du concours externe des ingénieurs des systèmes d'information et de communication (ISIC) est composé de personnes issues de ministères différents, ayant des spécialités et des parcours divers et complémentaires. Cette diversité reflète celle du corps interministériel des ISIC, dans lequel les candidats retenus seront amenés à évoluer et effectuer leur carrière.

Il est précisé que les éléments portés à la connaissance des candidats dans ce rapport est partagé par l'ensemble des membres du jury.

### A – Présentation des statistiques

Sessions	Nombre de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admis
2018	48	154	72	63	31
<i>en pourcentage</i>	<i>/</i>	<i>100%</i>	<i>46,7%</i>	<i>87,5 %</i>	<i>49,2 % des présents</i>
2017	46	622	151	133	46
<i>en pourcentage</i>	<i>/</i>	<i>100%</i>	<i>24,3%</i>	<i>88,1 %</i>	<i>34,6 % des présents</i>

Pour cette session 2018, seuls 31 candidats ont été admis alors que 48 postes étaient ouverts. La conséquence de cette situation est l'absence de liste complémentaire.

Le jury précise que le faible nombre de candidats inscrits est la cause de ce résultat qui apparaît comme le fait marquant du concours externe de cette année, surtout par contraste avec le nombre d'inscrits en 2017. De multiples facteurs, externes à l'administration pour certains, ou appelant à revoir les modalités de sélection des ISIC pour d'autres, peuvent en être à l'origine. Il doit interpeller l'administration.

Le jury n'a pu que regretter cette chute du nombre de candidats. Il a conscience que son choix de ne pas pourvoir l'intégralité des postes ouverts peut susciter une incompréhension chez certains candidats. Ce choix assumé reflète néanmoins la volonté du jury de ne pas intégrer des candidats qui n'auraient pas fait la preuve soit de leur capacité à s'intégrer correctement dans l'administration au sein d'une équipe, soit d'un niveau techniquement suffisant pour répondre aux attentes des ministères recruteurs.

### B – Phase d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité du concours externe se fait sur la base d'un dossier, constitué :

- du diplôme ou équivalent attestant du fait que le candidat remplit les conditions prévues par les textes ;
- d'un CV ;
- d'une lettre de motivation ;
- d'un rapport présentant une réalisation technique du candidat.

Ces éléments constituent un tout qui a permis d'apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat et sa capacité à conduire un projet.

Il est recommandé aux candidats de transmettre dès l'inscription tout élément permettant de comprendre le lien entre le domaine du **diplôme présenté et les systèmes d'information**, si celui-ci n'est pas évident ou si l'informatique/le numérique n'est pas la dominante du cursus. Cela limite le nombre d'échanges nécessaires entre le candidat et l'administration et le risque que l'administration n'écarte à tort un candidat.

**La plupart des CV et des parcours** présentés correspondent au profil attendu, la grande majorité expose de façon lisible et accessible les compétences techniques acquises et les expériences réalisées. Le jury s'est attaché à valoriser dans l'examen des CV :

- le fait que les compétences SIC soient aisément identifiables et paraissent maîtrisées au regard des missions déjà exercées ou de la formation suivie ;
- la cohérence du CV avec le parcours habituel ou le plus fréquent proposé par la suite à un ingénieur SIC ;
- la mise en valeur d'une compétence recherchée dans l'administration (datascientist, développement dans des langages récents, Devops, méthode agile...) a pu constituer un « plus », sans être pénalisant pour les candidats n'en disposant pas.

Quelques remarques :

- le CV doit être lisible (et si possible aussi en noir et blanc, version dont dispose généralement le jury). Les présentations trop graphiques peuvent nuire à sa bonne compréhension. Une liste de compétences juxtaposées n'est pas aisément accessible non plus. Enfin, les CV faisant apparaître des étoiles d'autoévaluation du candidat sur certaines compétences ont laissé le jury dubitatif (soit lorsque toutes les compétences atteignaient le maximum ou quasiment, soit à l'inverse lorsqu'aucun item n'atteignait le maximum d'étoiles...);
- lorsque le parcours présenté apparaît sans lien direct avec l'informatique, mais davantage en lien avec la communication ou la gestion de projet non numérique. Il est vivement recommandé d'insister dans la lettre de motivation et/ou le dossier technique sur les compétences techniques acquises ;
- présenter une liste longue (et lourde) de technologies ou de connaissances en langage informatique n'est pas nécessairement un plus. Il est peu probable, le plus souvent, que le candidat en maîtrise la totalité, et il risque de devoir indiquer ne l'avoir abordé que de façon très sommaire en cas de question.
- il peut être utile de préciser sous quel type de contrat ont été réalisées des expériences professionnelles : par exemple, apprentissage, CDD ou mission d'un salarié d'une société de prestations informatiques... Lorsqu'il n'apparaît pas que le candidat est en fait salarié d'une SSII, le jury s'est parfois demandé pourquoi toutes les expériences professionnelles n'excédaient pas 1 an.

**L'exercice de la lettre de motivation** est rarement réussi. Les candidats se contentent le plus souvent d'en faire une lettre de transmission du dossier ou une réitération du CV, laissant le jury perplexe s'agissant de la motivation réelle du candidat. Au mieux, on trouve dans la lettre une seule phrase mentionnant le souhait d'intégrer l'administration – ou le ministère de l'intérieur, pour les candidats, très nombreux, n'ayant pas compris que le corps des ISIC est interministériel et qu'ils pourront donc être amenés à travailler dans d'autres ministères.

Le jury aurait apprécié que la lettre de motivation soit l'occasion de montrer une bonne compréhension du caractère interministériel du corps des ISIC.

Il s'attendait également à trouver, dans la lettre, le reflet d'une recherche attestant de la compréhension du déroulé d'une carrière en tant qu'ISIC, montrant que le candidat s'était interrogé sur la suite de son parcours au sein de l'Etat une fois le concours réussi.

L'exercice aurait également pu permettre de mettre en valeur une réflexion mûrie sur le fait d'intégrer le service de l'Etat, de servir ses missions, voire d'en accepter les contraintes ultérieures si elles étaient identifiées.

Enfin, la lettre de motivation pourrait permettre aux candidats de mettre en valeur leur expérience, pour montrer en quoi elle serait utile à l'Etat, comme ils pourraient le faire lors d'un entretien d'embauche vis-à-vis d'un employeur, en évitant les propos généraux et en traçant un lien clair entre ce qu'ils ont fait et l'usage qui peut en être fait sur des postes au sein de la fonction publique.

De façon générale, les candidats n'ont pas compris que la lettre de motivation n'est pas qu'une simple formalité mais constitue un exercice en soi. La plupart des candidats étant à cet égard dans la même situation, l'exercice s'est avéré peu discriminant.

Le **dossier technique** est une épreuve compliquée : elle suppose d'être réussie à la fois sur la forme et le fond.

Le jury a valorisé les éléments suivants :

- la clarté et la construction de l'exposé, la facilité à identifier une problématique au centre de l'exposé et la qualité de la synthèse ;
- la nature des solutions étudiées et celle mise en œuvre
- la présentation des actions réellement menées par le candidat et le rôle qu'il a tenu dans le projet ;
- les compétences techniques mobilisées par le candidat et sa capacité à les mettre en valeur dans son exposé ;
- la capacité du candidat à analyser son action, à en comprendre les enjeux au-delà de la technique et à prendre du recul.

S'agissant d'un concours de niveau I (Bac+5), le jury attend des candidats que la forme des différents documents soit impeccable étant donné le temps dont ils disposent pour constituer leur dossier et se relire.

Le formulaire mentionne que le dossier doit être dactylographié ; le jury a quand même examiné le dossier d'une poignée de candidats ayant transmis un dossier manuscrit, mais pour certains, le document est apparu peu lisible.

Sur le fond, l'arrêté prévoit que ce dossier technique comporte « un descriptif de projet réalisé dans le cadre d'un stage ou d'un emploi ».

Les meilleurs candidats ont présenté un projet auquel ils ont effectivement contribué directement (même s'ils n'en sont pas toujours les pilotes uniques ou principaux), dont ils ont compris les enjeux et les difficultés et qui a mobilisé des compétences techniques.

Le jury a également apprécié les dossiers techniques de candidats ne présentant pas forcément un projet en tant que tel, mais contribuant à des missions plus récurrentes (de type « exploitation informatique » ou supervision), lorsque les candidats montraient leur bonne compréhension de leur rôle dans un dispositif plus large et leur curiosité au-delà de leur seule tâche.

Toutefois, beaucoup se sont contenté d'une présentation ne montrant pas assez directement leur rôle en propre au sein d'un projet, aussi intéressant soit-il. Certains n'évoquent même pas le rôle qu'ils ont joué dans le projet. D'autres ont décrit des tâches par le menu, avec nombre d'éléments techniques, mais sans en montrer le sens et la finalité.

Le but de l'exercice n'a pas non plus été considéré comme atteint lorsque le dossier technique est apparu non pas comme une construction personnelle destinée au jury, mais comme un copier/coller de documents réalisés par l'équipe projet auquel appartient le candidat : il n'a alors pas permis de juger de la qualité du candidat.

S'agissant des cas de doctorants transmettant l'accès à leur thèse, le jury a été sensible au fait qu'une synthèse accessible à des personnes par définition non expertes sur des sujets souvent pointus, ait été jointe au dossier. Cette présentation succincte permet aussi de mesurer la capacité du candidat expert à faire partager sa connaissance, situation à laquelle il sera souvent confronté en tant qu'ISIC par la suite.

Enfin, certains dossiers techniques peuvent être considérés comme totalement hors sujet : deuxième lettre de motivation ou deuxième CV plutôt que réel dossier technique.

De façon générale, et ce pour tous les candidats, le jury attend qu'un ingénieur sache écrire une note précise, structurée, compréhensible par un non-spécialiste, où la technicité est bien présente et qui montre sa capacité d'initiative. Il a retenu sans hésiter les dossiers qui apparaissaient d'un niveau « ingénieur », et non d'un niveau technicien SIC.

### **C – Phase d'admission**

L'épreuve orale était constituée d'une présentation du parcours du candidat de 5 minutes suivie de 25 minutes de questions ou mises en situation.

Afin de favoriser la mixité des sous-commissions du jury, celui-ci a constitué 3 sous-commissions différentes des 3 sous-commissions d'accessibilité, en brassant les membres du jury en 3 équipes.

Il est précisé aux candidats que la phase d'admission n'est plus directement en lien avec celle d'admissibilité : il n'y a pas de note ni de classement à l'issue de la phase d'admissibilité, les candidats n'ont donc ni avance, ni retard lorsqu'ils se présentent à l'épreuve d'admission.

En outre, les membres du jury d'oral n'ont pas nécessairement connaissance du dossier technique présenté dans le dossier du candidat : celui-ci sert exclusivement pour l'admissibilité et n'est plus à disposition du jury d'oral.

Il est donc conseillé aux candidats à l'oral de considérer que les membres du jury ne l'ont pas en mémoire, et de le présenter très brièvement s'il le juge utile à leur présentation (mais cela n'est généralement pas le cas, car la présentation du parcours est un exercice différent).

Comme le précisait la grille d'évaluation publiée sur le site du ministère de l'intérieur avant le début des épreuves d'admission, le jury avait le souci d'évaluer les éléments suivants :

- les compétences métier techniques ;
- les compétences transversales (capacité à organiser, communication) ;
- l'aptitude et le savoir-être (respect du cadre, gestion des imprévus, autonomie, sens de l'initiative...) ;
- la motivation, incluant le sens du service public et la connaissance du futur environnement professionnel.

## **1. Présentation du parcours et des motivations**

Il est constaté une bonne préparation des candidats à cet exercice. Tous les candidats se sont présentés devant le jury avec une présentation cadrée. Très peu n'ont pas utilisé les 5 minutes allouées et quasiment aucun n'a été interrompu par le jury sans avoir pu achever sa présentation. Sur ces 5 minutes, il est conseillé de réserver au moins une bonne minute à la présentation de la motivation, le jury prenant bien le temps de lire le CV avant que le candidat n'entre dans la pièce.

L'oral se fonde en grande partie sur le CV qui a été communiqué : il est conseillé aux candidats de s'attendre à être interrogé sur les mots clés qui en ressortent (y compris dans les items plus personnels tels que les centres d'intérêt, dont la mention sur le CV n'est nullement obligatoire).

Le jury visait à évaluer la curiosité du candidat, sa motivation et son potentiel pour élargir ses compétences, sa capacité à endosser des responsabilités, son aptitude à communiquer sur la technique.

Il a pu noter la richesse des parcours présentés et a cherché à valoriser les profils les plus adaptés à l'intégration dans le corps interministériel des ingénieurs des systèmes d'information et de communication, et également les profils ayant des compétences rares pour des postes que l'administration a du mal à pourvoir.

## **2. Niveau technique**

Les candidats présentant des profils divers (administrateur SI ou réseau, sécurité des systèmes d'information, développeur, chef de projet, datascientist...), le jury a veillé à pouvoir valoriser les expertises dans chaque domaine. Il n'attendait certainement pas d'avoir des candidats experts dans toutes ces disciplines à la fois : chaque commission étant d'une composition variée avec des spécialistes de chaque dominante, le jury s'est attaché à mesurer la bonne connaissance technique du candidat dans la dominante qu'il a particulièrement mise en avant dans son CV et dans sa présentation.

Il est donc tout à fait possible à un candidat de répondre qu'il ne sait pas lorsque certains membres du jury lui posent des questions dans un secteur qui n'est pas sa dominante. Le jury a préféré des réponses franches (et honnêtes) qu'une réponse tentant de dissimuler une méconnaissance sur certains sujets.

Néanmoins a été appréciée et valorisée la curiosité de candidats sur l'informatique et le numérique en général et une connaissance même superficielle de candidats d'une dominante dans un champ de compétence qui n'était a priori pas le leur. Parfaire son expertise avec de la veille technologique et connaître dans les généralités la sécurité des systèmes d'information, les méthodes de conduite de projet ou les notions de base de réseau ou d'architecture d'un SI sont des atouts très utiles pour la réussite à l'oral.

Le jury s'accorde ainsi la possibilité de jauger l'étendue des connaissances techniques du candidat en citant des termes techniques dans des domaines connexes, sans vouloir forcément déstabiliser le candidat. L'absence de réaction du jury ne signifie pas que le candidat a « mal répondu » ou commis une erreur, et ne doit pas déstabiliser.

A l'inverse, les candidats n'ayant aucune compétence technique informatique, mais assurant uniquement des fonctions de coordination, ne correspondaient pas au profil recherché.

Quelques candidats ont ainsi montré un manque réel de connaissances techniques avec pour certains un manque des connaissances de base des métiers SIC.

Pour résumer, le jury a cherché à évaluer le candidat dans son environnement professionnel actuel, et en aucun cas voulu le mettre en difficulté sur des questions techniques. La plupart des candidats se sont bien appuyés sur leur expérience pour illustrer leur réponse.

### **3. Aptitude et savoir-être**

La capacité à comprendre ce qui est attendu de sa hiérarchie, à prendre position, à gérer les imprévus, à motiver ses équipes et à les encadrer avec bienveillance, ou tout simplement le bon sens ressortent tant de la présentation du candidat, de ses réponses lors de questions parfois techniques que des mises en situation.

Le jury a trouvé les candidats comme faisant preuve d'une grande maturité des situations et ayant pour beaucoup un grand potentiel managérial.

Les mises en situation lui permettent de jauger le candidat en termes de réaction et d'aspects pratiques. La réponse attendue n'est souvent pas complexe, et n'est pas « piège » : elle visait surtout à voir si le candidat a une attitude de simple bon sens. L'exercice est souvent réussi.

### **4. Connaissance de l'administration et culture générale « informatique »**

Le jury n'a pas cherché à donner une importance première à la connaissance de l'administration ou le statut du corps des ISIC par rapport aux compétences techniques : d'une part, ce n'est pas nécessairement ce qui permet d'identifier un ingénieur SIC efficace dans ses fonctions ; d'autre part, cela induit un biais de sélection favorable aux candidats travaillant déjà dans l'administration sous un autre statut que celui d'ISIC.

Cependant, le jury attendait des candidats une curiosité sur les SIC dans l'administration. Il a considéré comme décevant que certains candidats (peu nombreux toutefois) ne cherchent pas, par exemple, à se renseigner sur les instances qui font autorité dans le domaine des systèmes d'information (DINSIC, ANSSI, ANFR...) ou sur quelques sujets majeurs d'actualité.

De la même façon, la connaissance des référentiels et des textes normatifs est nécessaire (RGPD, RGS, loi du 6 janvier 1978 ...).

Enfin, une connaissance des règles applicables à la fonction publique en termes de déontologie, de réserve et de prévention des conflits d'intérêt est utile, surtout lorsque le candidat a le souhait de poursuivre des projets en parallèle à ses fonctions d'ISIC.

\* \*

\*

Le concours externe ISIC est exigeant, à la hauteur des responsabilités qu'exerceront ceux qui le réussissent et des attentes de l'administration qui les accueillera.

Le jury a rencontré un nombre important de candidats motivés, compétents, curieux, présentant tous les atouts pour devenir des cadres motivants pour leur équipe et des experts de haut niveau, au service des missions de l'Etat. Il souhaite encourager ceux qui n'auraient pas réussi cette année à persévérer en se préparant bien à l'exercice du concours et à garder leur motivation intacte pour l'an prochain.

Il tenait aussi à féliciter ceux qui ont réussi et qu'il a eus plaisir à voir réussir. Il leur adresse ses encouragements pour la suite de leur carrière, en souhaitant que ceux qui n'auraient pas obtenu le poste correspondant exactement à leurs attentes ne se découragent pas pour autant : la carrière d'un ISIC est longue et offre de nombreuses opportunités. Le jury appelle de ses vœux une réflexion de l'administration permettant une mobilité rapide pour les lauréats n'ayant pas pu obtenir un poste compatible avec leur dominante technique ou leur expérience, afin de limiter le nombre d'échecs à l'intégration définitive dans le corps.

*Paris, le 15 janvier 2018*

La Présidente du jury

Emmanuelle DUBEE